

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H
CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

39 H

Bénédictines de Rambervillers

Répertoire numérique détaillé

établi par

André PHILIPPE et François DOUSSET,
archivistes départementaux

restructuré par

Catherine GOUYON (2006)

Épinal, 1956

SOMMAIRE DU CLASSEMENT DU FONDS 39 H

39 H 1	Acquêts, donations, échanges. 1573-1726
39 H 2-3	Obligations. 1607-1666
39 H 4	Biens divers, dont la ferme du Chevelé, près de Mortagne. 1580-1705
39 H 5	Chapelle de la Sainte-Famille au cimetière de Bruyères. 1657-1723
39 H 6-9	Biens du couvent. 1592-1780
6	Bult (1616-1780)
7	Nossoncourt (XVIIe-XVIIIe s.)
8-9	Romont, Sainte-Hélène, Vomécourt (1592-1777)
39 H 10	Autres communautés. XVIIIe s.

BENEDICTINES DE RAMBERVILLERS¹

(Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement)

XXXIX H 1

(Liasse). — 46 pièces parchemin.

Acquêts, donations, échanges.

Mengeon Jean Thomas, de Domfaing, cède à Jacot Grantdidier, de Brouvelieures, pour la somme qu'il l'a acheté à Mengeon le Mercha¹, de Domfaing, un champ sis à Domfaing, lieu dit "La fin meix", 1573, 23 septembre. 1 pièce parchemin. — Jean Woiry, du même lieu, vend à Laurent, son fils, pour 32 francs, monnaie de Lorraine, un champ sis au même lieudit et la part lui appartenant dans une pièce de terre sise à Domfaing "es champs Recharde", 1582, 1^{er} mai. 1 pièce parchemin. — Le même donne au dit Laurent 20 francs assignés sur un pré sis à Domfaing, lieudit "au pont de Mortagne", pour n'avoir pu faire le festin de ses noces comme celui de ses autres enfants ; il lui vend pour 60 francs les trois quarts d'un pré au lieu dit "entre les deux ville" et un pré "desoubz le champ Richard", 9 mai. 2 pièces parchemin. — Marie, femme de Jehan Jacquot Willaume, de Granges, ratifie la vente faite par son mari à Laurent Warry, de Domfaing, du douzième d'un pré sis à Granges, lieudit "on prey devant les Wedz", et d'un autre douzième de pré au lieudit "Blanchefaigue", 10 juin. 1 pièce parchemin. — César Aubert, de Brouvelieures, échange un pré sis sur ce terroir, lieudit "a seiche vache", avec Mengeon Philippe qui lui cède un pré au lieu dit "desoubz Costelrain", 1583, 16 novembre. 1 pièce parchemin. — Adrian Soirel, tabellion et receveur à Bruyères, vend à Laurent Jean Woiry, de Domfaing, une maison "avec la haulte chambre de coste", sise es bois de Mortagne, lieudit "on Chavellez"², la moitié de tous ses biens dans les bois de Mortagne et Rambervillers, "reserves les mouches a miel" l'autre moitié ayant été vendue à Mengel Le Bagay; la vente est faite pour 800 francs et 10 francs pour les vins, 1584, 4 février. 1 pièce parchemin. — Jean Chozerat, demeurant aux bois de Mortagne, vend au même, demeurant à Mortagne, pour 7 francs, deux journaux de champ sis à Mortagne, lieudit "desoure la basse de Bouzemeix", 1587, 1^{er} mai. 1 pièce parchemin. — Mengel Le Bagard, demeurant "ez Chavellez", aux bois de Mortagne, vend au même, pour 27 francs, un jardin sis es dits bois "derrier chez Marien", 1594, 2 novembre. 1 pièce parchemin. — Jean Mengin Mareschal, demeurant à Baccarat, et Allizon, sa femme, vendent au maire Demengeon Guerin, de Vomécourt, et Annon, sa femme, pour une moitié, et a Nicolas Thiriote, du même lieu, et Jacotte, sa femme, pour l'autre moitié, la moitié d'un pré sis à Bult, lieudit "en pree^{11e}", et d'un autre pré sis à Vomécourt, lieudit "on prey du molin vraydiant", pour 230 francs et 10 francs pour le vin, à charge pour les acquéreurs de payer les cens dont ces prés sont grevés envers les sieurs du chapitre de St-Dié, 1596, 20 janvier. 1 pièce parchemin. — Jacot, fils d'Antoine Saint Dizien, demeurant au Chevelé (*Chavelley*), bois de Mortagne, cède à Laurent Woiry une "yere de meix" derrière la maison de celui-ci, et "ung cornal de prey et jardin" aux mêmes conditions "que ledit renonceur les a cy devant heuz par retraicte dudit reteneur", pour 26 francs et 18 gros pour les vins, 1601, 14 mars. 1 pièce parchemin. — Fleurentin Symon, demeurant au "woid de Belmont", Magdellenne, sa femme, Colas Ferry, de Deyfosse, ban d'Etival (Estivay), à cause de Jehennon, sa femme, vendent au même six champs sis a Mortagne, pour 42 francs en principal et 3 francs 6 gros au vin, 1602, 1^{er} mai. 1 pièce parchemin. — Marguerite Grantdidier, veuve de Goins Litzmeiller, demeurant à "Richeville en Allemaigne", donne à Claudon, fils de Valentin Grantdidier, de Brouvelieures, et son filleul, une somme de 100 francs à elle due par Mengeon, frère du dit Claudon, 1603, 10 août. 1 pièce parchemin. — Marguitte, veuve de Claudon Mellet, de Fremifontaine, et Georgeon Jean Jacquemin, son gendre, demeurant à Fremifontaine la basse, vendent à Laurent Woiry, demeurant à Mortagne, et à Florette, sa femme, un pré sis à Autrey, lieudit "a moussoux", pour 104 francs et 8 francs au vin, 1604, 7 mars. 1 pièce parchemin. — Nicolas

¹ Chef lieu de canton de l'arrondissement d'Epinal.

² Le Chevelé, écart de la commune de Mortagne, arrondissement de Saint-Dié, canton de Brouvelieures.

Molin, demeurant à Domfaing, vend à Mengeon, fils Valentin Grantdidier, de Brouvelieures, un pré sis à Domfaing, lieudit "a la fosse", pour 20 francs, 28 mai. 1 pièce parchemin. — Laurent Voiry, de Domfaing, demeurant à "Chawelley es bois de Mortagne", vend à Claudel Demenge, de Laveline (*Leanvelline*), demeurant à Domfaing, un champ sis à Domfaing, lieudit "le champ de la coste", un autre au lieudit "es champs du play", et un troisième au lieudit "on hault des vivans" pour 47 francs et 8 francs de vin, 1605, 13 avril. 1 pièce parchemin. — Nicolas Manry, demeurant à Saint-Remy, et Valentienne, sa femme, et Jean Doien de la haute Fremifontaine, vendent à Laurent Voirin, demeurant à Mortagne, et à Fleuratte, sa femme, un pré sis à Autrey, lieudit "a mousseux", pour 102 francs et 5 francs au vin, 1608, 15 mars. 1 pièce parchemin. — Claude Montjoye, demeurant à Sainte-Hélène, vend au même un pré sis au ban de Belmont, lieudit "a l'envers de Mossoux", pour 220 francs et 10 francs de vin, 29 octobre. 1 pièce. — Laurent Voiry cède à George, fils de Mengeon V., de Domfaing, son neveu, tout ce qu'il a eu de Jean Gerard, de Rambervillers, et de Jannon, sa femme, par acquêt du 29 août 1606, en une maison et ses dépendances sises Brouvelieures, lieu dit "a la courselle", pour 308 francs et 8 francs au vin, 1609, 7 janvier. 1 pièce. — Mengeon Colas Noël, de Mortagne, vend à Laurent Voiry un champ sis à Mortagne, lieudit "a l'orme", pour 11 francs et 2 de vin, 1613, 29 août. 1 pièce. — Testament de Laurent Voiry, il donne à sa bru Jeannon, fille de feu Jacot Grantdidier, de Brouvelieures, veuve de son fils unique Valentin, et à chacun de leurs enfants mineurs Jacot, Nicolas, Valentin, Fleurette et Mengette 700 francs à prendre sur le plus clair de ses biens, et partage ses autres biens en six entre Fleurette sa femme, et ses petits-enfants. Fait devant Claude Fabry, tabellion à Bruyères 1621, 13 avril. 1 pièce. — Jannon, veuve de Valentin Voiry, tutrice de Jacat, Nicolas, Valentin et Florette, ses enfants, assigne sur une terre sise à Mortagne, lieudit "y jardin le prevost" une rente d'une chopine d'huile constituée par feu Laurent Voiry pour le luminaire de l'église Sainte-Croix au terme des octaves du St-Sacrement, 1623, 26 juin. 1 pièce. — Didière, femme d'Antoine Florentin Simon, de Belmont, ratifie la vente faite par son mari à ses frères Antoine et Mengeon Saint Disier, du Chavelé (*Chaveley*), de tout ce qu'elle avait aux bois de Mortagne, 1625 30 juin. 1 pièce. — Jean Thomas Rouyer, de Mortagne, vend à son frère Jean pour 11 francs et 1 franc de vin "ung cornal de meix" sis au dit finage, lieudit "es grands Champs", 1631, 7 juin. 1 pièce. — Dieudonné Mathis, de Ste-Hélène, et Fleuratte Voiry, sa femme, donnent quittance à Jacot, Nicolas et Valentin Voiry, frères de la dite Fleuratte, de ce que ceux-ci leur devaient pour la vente de tous les biens meubles et immeubles échus à Fleuratte par le décès de Valentin Voiry, son père, 1632, 20 octobre. 1 pièce. — Jehennon, veuve de Valentin V., demeurant à Chevelé (*Chavelé*), donne à ses fils¹ tout ce qu'elle a acquis de divers particuliers sur les bans de Brouvelieures, lieudit du Chevelé, et de Belmont, sous réserve qu'elle en gardera l'usufruit sa vie durant, 1633, 2 mai. 1 pièce. — Claudon Parisot, demeurant à Padoux, et Jennon, sa femme, vendent à Dieudonné Mathis, de Ste-Hélène, fils de Nicolas Bastien et frère de la dite Jennon, et à Florette, sa femme, pour 270 francs et 10 francs de vin, le quart d'une maison sise à Ste-Hélène, 1634, 1^{er} février. 1 pièce. — Dieudonné Bastien Mathis reconnaît devoir à Demenge Nellenne, de Vomécourt, 235 francs pour la vente de la moitié d'un pré dit "on falaeux", à Ste-Hélène, 1635 15 mars. 1 pièce. — Mengeon St-Dizier, demeurant au Chevelé et Chrestienne, sa femme vendent à Jacot et Nicolas Voiry, pour, 22 francs, une "thielle de pré" sise au dit lieu; les mêmes se reconnaissent débiteurs envers les dits frères Voiry d'une somme de 71 francs, 1637, 13 juillet. 2 pièces. — Claude Bonlarron, de Brouvelieures, tuteur de Curien, fils de feu Demengeon Saint-Dizier vend à Nicolas Guydat, de Brehimont, ban d'Etival, un champ sis au Chevelé (Cheveley), une autre terre au lieudit "a la basse du Cheveley", "un cornal", de jardin au même lieu, la moitié d'un pré à Brouvelieures, lieu dit "a la roziere", pour 420 francs dus par le père de son pupille aux enfants de feu Valentin Voiry suivant les obligations des 9 avril 1636 et 11 juillet 1637 ; 1652, 28 août. 1 pièce. — Thiery Brault, demeurant au Mesnil ban de Nossoucourt, en son nom et au nom de Jean Henry et de Marguerite Brault, sa femme, vend à, Claude de Vienville sieur du dit lieu et prévôt de St-Dié, pour 150 francs et 5 francs de vin, le tiers qui lui revient dans la succession immobilière de Quirien Vuillaume, de Bult, un autre tiers échéant au dit sieur de Vienville à cause de François Lhuillier, sa femme, et le troisième tiers à Claudon Léonard, 1672, 20 juin. 1 pièce. — Claude de Vienville vend aux religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle de Rambervillers, moyennant quittance de la somme de 3000 francs qu'il leur devait, tous les biens qu'il a hérités de feu Dominique Lhuillier, colonel d'infanterie,

¹ Cf. l'acte précédent.

gouverneur de Faudstouille, son beau-père, 1672, 1^{er} juillet. 1 pièce. — Jean Martin, habitant du Mesnil, tuteur de François Bourgeoys, de Ste-Hélène, curateur de Jean Robert, fils mineur de Jean R., du même lieu, et Liegey R., son frère, âgé de 26 ans, et Joseph Robert vendent aux bénédictines de Rambervillers, pour 162 francs 4 gros barrois, la moitié d'une mesure et d'une cour sises Bult provenant de feu Didier Duchesne et de sa femme, habitants de Bult, et la moitié des héritages provenant de feu Bastien Mathis, de Ste-Hélène, et de Didier Duchesne, Les religieuses présentes sont : Marie Catherine Thérèse Baquerel, prieure, Marie Scolastique Gérard, sous-prieure, Marie Joseph Sommier, Marie Bernardine de la Présentation Huel, Marie Magdelaine de St-Michel Bellet, Marie Voitiule Frédéricque Leclerc. 1679, 28 mars. 1 pièce. — Claude Desportes, de Ste-Hélène, et Nicolle Collin, sa femme, Anne Grangeorge, veuve de Mougeon Goery, du même lieu, Pierre Merciot, habitant aussi à Ste-Hélène, et Nicolle Olriot, née à Roville-aux-Chênes, demeurant à Rambervillers, vendent aux religieuses l'autre moitié de la même maison, 15 avril. 1 pièce. — Les religieuses échangent avec Jeannon Didier, veuve de Claude Guérin, de Bult, un pré sis à Bult, lieudit "en prelle", et deux "linières, lieudit "on grand jardin", contre deux "breulx", l'un dit "à longeau", l'autre "devant Bouzillon", au finage de Vomécourt, 1680, 23 décembre. 1 pièce. Françoise Lhuillier, veuve de Claude Gauthier, sieur de Vienville, prévôt de St-Dié, ratifie la vente faite par son mari le 1^{er} juillet 1672 aux religieuses de tous les biens qu'ils avaient à Bult pour 3000 francs, 1681, 18 mars. 1 pièce. — Marguerite Vaultrin, veuve de Nicolas Colé, Anna Vaultrin, sa sœur veuve de Jean François Jullien, de Ste-Hélène, Joseph Mengin, maître cordonnier, bourgeois de Rambervillers, Dominique Moitrier, "taliandier" aussi bourgeois du dit lieu, et Anne Marie Mengin, sa femme, Claude Mengin, veuve de Dominique Nicolas, tous héritiers de Claude Desportes et de Nicole Colin, de Ste-Hélène, vendent aux religieuses pour 125 francs les droits qu'ils avaient de rentrer en possession des immeubles vendus par ces derniers aux dites religieuses le 15 avril 1679 et sis à Bult, 1699, 23 juillet. 1 pièce. — Les religieuses vendent à Bernard Houlard et Joseph Arnould, demeurant à Mortagne, pour 450 francs barrois, un jardin sis à Mortagne, lieudit "au bout dessous". Les religieuses, assemblées en chapitre, sont : Marie de la Conception Bazoche, prieure, Marie des Anges de Chatel, sous-prieure, Marie Benedic Breme l'Annonciation Barberot, Mectilde de St-François Maire, Marie Angélique de St Benoist. 1725, 30 juin. 1 pièce. — Bernard Houlard et Joseph Arnould, ne pouvant payer les 450 francs qu'ils l'ont acheté, rétrocèdent le jardin (cf. supra), 1726, 6 juillet. 1 pièce.

1573-1726

XXXIX H 2

(Liasse). — 29 pièces parchemin.

Obligations.

Obligation de 52 francs, par Didier Groscolas, de Petit Mont, à Mengeon Grandidier, de Brouvelieures, 1607, 6 novembre; — de 21 francs, par Jean Duc le vieil, de Brouvelieures, à Laurent Voiry, de Mortagne, 1615 28 octobre; — accord par lequel Jean, Georgeon, Berthemin Voiry, de Domfaing, demeurant à Brouvelieures, fils de feu Mengeon Voiry Bernard Viry, leur beau-frère, tiennent quitte, moyennant 100 francs à Laurent Voiry leur oncle et tuteur, demeurant au Chevelé, d'une somme de 138 francs reçue par leur père de Jean Didier Gallenaire suivant une obligation du 28 janvier 1578, et que le dit Laurent n'a pas portée en recette dans ses comptes, 1617, 23 août; — obligation de 50 francs, dus par Nicolas Lienard, laboureur à Bult, à David Maire Febve, bourgeois de Rambervillers; caution fournie par Mengeon Jean Tavoine, chapelier, 1618, 23 juillet; — de 100 francs dus par Nicolas Bastien Mathis, maire de la sonrière à Ste-Hélène, à Magdelenne veuve de Toussaint du Pairé, 1622, 11 novembre; — de 100 francs dus par Nicolas Linard, demeur. à Bult à Laurent de Bastien, bourgeois de Rambervillers, 1626, 31 janvier; — de 100 francs dus par Demenge Gerard, laboureur à Bult, au même Laurent de Bastien, chapelier, 1627, 19 juin; — de 200 francs par les deux débiteurs précédents au même créancier, 1629, 1^{er}-9 février — de 350 francs et de 400 fr. dus respectivement par Nicolas Linard et Claudon Linard, à demeurant le premier à Bult et le second à Roville-aux-Chênes, à Demenge Robert, marchand à Rambervillers, 1630, 5 novembre; — de 50 fr. dus par Jean Taverne, demeurant à Lorme, à Jeannon, veuve de Valentin Voiry, de Mortagne, 1631 12 mars; — de 100 fr. dus par George Colin Michel, de Granges, et Jehennon, sa femme, à Nicolas Rouyer, substitut d'Arches et tabellion, bourgeois de Remiremont, pour le reste

de ce qu'ils doivent comme fermiers d'une grange sise au-dessus du village de Ruz, 1631, 16 décembre; — de 50 fr. dus par Nicolas Lienard à Demenge Robert, 1633, 19 février; — de 100 fr. dus par le même à Laurent de Bastien; caution donnée par Claudon Lienard, laboureur à Roville-aux-Chênes, 1633, 16 mars; — transport à Marc Gaulthier, contrôleur à Bruyères, de 80 fr. dus à Alphonse Rayesouche, demeurant au dit lieu, et Barbe Pierre, sa femme, comme héritiers de feu Jean Pierre, par les religieuses bénédictines de Rambervillers; cette somme de 80 fr. forme la part des concédants dans les 800 fr. revenant à tous les héritiers pour la vente d'une maison et autres héritages sis à Bruyères, 1635, 6 mars; — mise en gagière pour une somme de 1200 fr. et 10 fr. de vin, par Curien Vuillaume, laboureur Bult, et Jacquette, sa femme, à Anthoine Guerin, demeurant au dit lieu, et Jeannon, sa femme, de leurs biens sis aux finage de Bult et Ste-Hélène. Ils veulent ainsi "subvenir à leurs urgentes et pressives nécessités, causées par la rigueur et oppression des guerres regnantes encor presentement au moyen desquels l'on leurs à osté et enlevé violemment tous leurs grains, bestail et autres meubles"; 1^{er} septembre; — obligation de 100 fr. dus par Demenge Gerard de Bult, et Hélène, sa femme, à Laurent de Basien, marchand chapelier à Rambervillers, 14 octobre; — de 200 fr. dus par Demenge Gerard, roulier à Rambervillers, et Nicole sa femme, à Claude du Pais, "courdonnier audit lieu", 27 octobre; — de 214 fr. dus par Demengeon St-Dizier, demeurant aux bois de Mortagne, lieudit le Chevelé ("ey Chavelé"), et Chrestienne, sa femme, à Jacot, Nicolas et Valentin, fils de feu Valentin Voiry, du dit lieu. Présents : Laurent Jean Didier, maire de Granvillers, et Barthélemy Bedel, de Laval. Bruyères, 1636, 9 avril; — transport au profit de Monsieur Lhuluyer, colonel de cavalerie et infanterie pour le service de S.A., d'une obligation de 400 fr. passée le 8 juillet 1635 par Quirin Villaume, lieutenant de maire Bult, Nicolas Claudon, Nicolas Gene à l'actif de Demenge Villaume, jadis mayeur de Bult, grand-père des concédants Claude Guérin et Jean Robert; — autre pièce où Jean Robert et Jean Loyauté, en qualité de commis au village de Bult, déclarent nulle l'obligation susdite et s'obligent payer 560 fr. au dit sieur Lhuluyer, 1648 14 avril; — obligation de 2000 fr. payables en 3 ans par Claude de Vienville, seigneur du dit lieu et de Fremifontaine, prévôt de St-Dié, aux religieuses bénédictines de Rambervillers. Les religieuses présentes sont: R.M. Benoitte Brem, prieure, Dorothee Meurel, sous-prieure, Placide Gerard, Gertrude de Vomécourt, Marie Joseph Somiere, Marie Angélique Demengeon et sœur Catherine Thérèse Baquerelle cellière¹; — transport fait par Antoinette, veuve de Nicolas de Bazien, demeurant à Moyemont, à Dominique Lhuillier, colonel de S.A., : commandant à Toul, et à Marguerite Bar, son épouse, de 4 obligations : 1^o) de 100 fr. de Demenge Gerard, de Bult, à feu Laurent de Bazien datée de Milan le 14 octobre 1625; 2^o) de 100 fr. passée entre les mêmes le 19 juin 1627; 3^o) de 200 fr. 1^{er} février 1629 passée par le dit Gérard et Nicolas Linard; 4^o) de 200 fr., par les mêmes au profit de Laurent de Bazien, 1^{er} 9 février 1629; 1660, 9 juin; — obligation de 200 fr. par Curien Vuillaume, lieutenant de maire à Bult, à Claude Gresmaud, bourgeois de Rambervillers, 1637, 14 janvier. Faite à Rambervillers, en présence de Jean Guérin, tabellion, et de Claude Breton, tonnelier, 1660, 12 avril; — autre obligation et constitution d'une rente de 60 fr. assignée par le même sur tous ses biens pour une somme de 1000 fr. qu'il doit aux religieuses, à savoir 300 fr. prêtés par elles à Marguerite Bar, sa mère, le 8 juin 1660, et 700 fr. payés comptant à la passation des présentes; faite à Rambervillers, en présence de Claude Guérin, tabellion général au duché de Lorraine, de Dieudonné Breton, tanneur, et de Léonard Amour, drapier, 1666, 5 mai.

1607-1666

XXXIX H 3

(Liasse). — 2 pièces parchemin.

Contrat de mariage entre Demenge Gerard, veuf, demeurant à Bult, et Nicole Gerard, fille de Perrin, veuve de Jacques Adam, bourgeois de Badonvillers, demeurant chez son père, tanneur à Rambervillers. A la mort du premier des deux conjoints, le survivant laissera prendre sur les meubles de la communauté 600 francs, à savoir 200 pour Claude Adam, fille en première noce de la dite Nicole, et 400 pour Dominique et Curien Gerard, nés du premier mariage de Demenge G. 1632, 23 octobre. — Jean Saunaire, de St-Dié, et Nicole Philippes, sa femme, cèdent au sieur Lhuyller, colonel, gouverneur de Laudstoul, tous les droits que la dite Nicole avait en vertu du contrat de mariage précédent et ceux qu'elle a sur Claude du Paise par un traité du 27 octobre

¹ Au dos de ces deux actes on lit : « Ce contrat est solu et acquitté au moyen du contact de vente d'un gagnage a Bul fait par le sieur de Vienville aux Rdes creditoresses par devant le tabellion soubscrit ce jourdhuy » (1^{er} juillet 1672, signé J. Guerin).

XXXIX H 4

(Liasse). — 34 pièces parchemin, 2 pièces papier.

Biens divers, dont la ferme du Chevelé, près de Mortagne.

Jean Hollaire, de Laveline (*Leavelline*), et Katerine, sa femme, vendent à Willaume Lagnesse, demeurant en une "Grainge" dite "en hallobe" près de Laveline-du-Houx, pour 27 gros et 3 gros de vin, des clos plantés d'arbres appartenant à la dite Katerine par sa mère Mengeotte en la terre de Faulcompierre ; Bruyères, 1580, 2 mai. — Contrat de mariage entre Jean Warry, de Domfaing, et Marguerite, veuve de Nicolas La Cacque de l'Espollière, 1581, 29 mars. — Jean Jaicquot Willaume Gros Piedz de Granges, et Maryse, sa femme, vendent à Laurent Warry, fils du précédent, de Domfaing, pour 200 francs, des près sis à Granges, dits "Blanchefaingne" et "devant les Wouely", 29 juin. — Didier François Morel de Domfaing, vend à Didier Grant Ferry, de Bruyères, pour 10 francs et 18 gros de vin, le quart d'un champ sis à Domfaing, lieudit "es champs Recharde", Bruyères 4 octobre. — Jean Morel, fils du précédent, vend à Laurent, fils de Jean Woiry, pour 15 francs et 30 gros de vin, une autre parcelle du même champ, 1582, 7 mars. — Didier Grant Ferry cède au dit Laurent Woiry le quart du champ qu'il avait acheté à Didier François Morel, 1582, 7 mars. — Didier Warry, de Domfaing, vend au même la part qu'il possède en un jardin sis au dit lieu "deseubz chez Jacottez" et une autre en un jardin sis "on champs Richard", 13 mai. — Les habitants de Domfaing acensent à Didier Warry un cornal de terre sis à Domfaing et appelé "le faing de Lahet desoubz Donfaing", à charge de payer les 3 gros de cens dont il est chargé envers le duc de Lorraine et l'église St-Pierre de Remiremont, 2 septembre. — Echange de terres sises à Domfaing entre Demengeon Jean Vairi et Laurent; son frère, fils de Jean Vairi, 1583, 12 avril. — Quirien Woiry, fils de Jean, vend à Laurent, son frère, pour 68 francs et 2 francs de vin, sa part de l'héritage de Mengeotte, leur mère, ce qui lui est échu par le décès de l'enfant de feu Nicolas Woiry, leur oncle, biens qui sont situés sur le ban de Belmont, et le tiers lui appartenant dans les donations faites par Jean W., leur père, en faveur de ses enfants, 2 mai. — Jacquet Mengeon Grantdidier, de Brouvelieures, vend à Cesar Aubert, du même lieu, pour 100 fr. et 14 fr. de vin, un pré sis en ce terroir, lieudit "desoubz Costelrain", 1586, 15 octobre. — Claudon Nicolle, fils de Claudon, de Brouvelieures, vend Jean Woiry, de Domfaing, pour 100 fr., un pré sis à Domfaing, lieu dit "a costay", 1589, 24 mai. — Laurent Woiry, de Domfaing, demeurant es bois de Mortagne, lieudit "Chavelez" agissant comme tuteur des enfants de feu Mengeon, son frère, et Jehenne, sa belle-sœur vendent à Colas, fils de feu Mengeon Colin Pierrel, demeurant à Domfaing, pour 168 fr. 6 gros et 8 fr. de vin, les deux tiers d'une maison avec jardin sis à D., le futage du Challat, les deux tiers d'un cornal de meix sis devant la dite maison et les deux tiers d'un autre meix; cette vente fut faite aux enchères publiques "devant l'église du hault de Belmont" par Mengeon Didier Demenge Grantdidier, de Brouvelieures, lieutenant de maire au ban de Belmont, 1591, 8 mai. — Antoine Colas Dywoulx, des bois de Mortagne (Mortaine), et Claudette, sa femme, vendent à Colas Mengeon Pierrel, pour 52 fr. et 4 fr. de vin, leur part d'une maison et de jardins sis : à Domfaing, et des "chairs, licts et arremaires estans en ladite maison", Autrey, 1591, 23 mai. — Colas Mengeon Pierrel rétrocède à Laurent Woiry les biens qui avait achetés le 8 mai 1591, 1592, 22 mai. — Retrait lignager par Laurent Jehan "Warin" des biens vendus le 23 mai 1591 par Antoine Colas Devoulx à Colas Mengeon Pierrel, Bruyères, 1592, 23 juin. — Jean, comte de Fremifontaine, et Valentine, sa femme, vendent à Laurent Woiry, pour 300 fr. et 6 fr. de vin, un pré sis à Brouvelieures, lieudit "a Moussoux" au dessous de la basse du Chevelé, et une autre pièce au même lieu, 1594, 3 avril. — Jean Duc, de Brouvelieures, vend à Laurent Woiry, pour 8 fr. et 9 gros de vin, un champ sis au dit lieu, "a l'orme", 1595, 22 mars. — Jean Mengin, de Pierrepont, demeurant à Fremifontaine, vend au même, pour 240 fr. et 8 fr. de vin, un cornal de pré sis à Brouvelieures, lieudit "a Mousseux", et un autre au lieudit "dessoubz la fontenne de la Cresseniere", Bruyères, 1596, 8 mai; — ratification de cette vente par Allenne, femme de Jean Mengin, 7 juillet. — Nicolas Laurent, abbé d'Autrey, permet à Laurent Viry de bâtir un moulin

sur un pré mouvant de l'abbaye d'Autrey, au lieudit "a Moussoux", à charge de payer à la dite abbaye le lendemain de Noël 6 blancs de cens, 1613, 25 septembre. — Procuration générale donnée par Laurent Viry à Nicolas Le Moine, de Bruyères 1615, 8 juillet. — Noël Mengeon Herriolle, de Rennegoutte¹ (*Renegoute*), vend à Antoine Jacot Saint Disier, des bois de Mortagne, son beau-frère, pour 950 fr., 8 fr. "pour un couvre-chef" à Mengette, femme du dit Noël, et 12 fr. de vin, tout les biens dont la dite Mengette a hérités de feu Jacot, son père, et ceux dont elle héritera par le décès de Claudette, sa mère, sur les bans de Mortagne, l'Herbat, Belmont et autres bans voisins, 1621, 17 mai. — Procuration générale donnée par Nicolas Vallentin Grand Didier, de Brouvelieures, à Jacot Gavidez, de Bruyères, Bruyères, 2 juin. — Antoine Simon, du Void de Belmont² vend à Antoine et Mengeon Saint Dizier, du Chevelé (*Chavellez*), ses beaux-frères, pour 1000 fr. et 30 fr. de vin, tous les héritages lui venant des successions paternelle et maternelle, sis au lieu du Chevelé, 1624, 23 décembre. — Dieudonné Mathis, de Ste-Hélène, vend à Jacot, Nicolas et Valentin Voiry, du Chevelé, ses beaux-frères, tous les biens meubles et immeubles dont Fleuratte, sa femme, a hérités de son père Valentin Voiry, pour la somme de 2600 fr. et 40 fr. de vin, 1632, 18 octobre; — Ratification par la dite Fleuratte, 20 oct. — Claude Petitdemenge, de Brouvelieures, vend aux religieuses du St-Sacrement de Rambervillers, pour 115 fr. 6 gros barrois, un pré sis au finage de Brouvelieures, lieudit "en Jambois", contenant environ deux charrées, 1682, 4 juillet. — Nicolas Matz, de Brouvelieures, et Marie Pierre, veuve de Jacques St-Disier, du même lieu, vendent aux religieuses de l'Adoration Perpétuelle du St-Sacrement, pour 8 pistoles d'or de 25 fr. 8 gros barrois, des immeubles sis au Chevelé, savoir : une maison et ses dépendances attenant au couvent, quatre jardins, un pré, un champ au-dessus de la "maiterie de l'Orme", un autre champ au même lieu, un troisième champ attenant a la propriété de Nicolas Divoulx et à la "maiterie", un quatrième champ au dit Chevelé contigu aux terres du dit Nicolas Divoulx, 1684, 21 octobre. (Les religieuses présentes sont: M. de la Conception de l'Escale, prieure, M. Victime Frederic, sous-prieure, Bernardine de la Présentation Huel, Paul Piere (?), Magdeleine de St-Joseph Mere et la R. M. de l'Enfant Jésus Lambert). — Echange entre les religieuses représentées par R. M. Marie Victime Federic, prieure, M. Marie de la Conception de Lescaille, sous-prieure, M. Marie de Jésus Lambert, M. Marie Melctide du St-Sacrement Stus, M. Marie Soholaistique Tiesselin, M. Marie Anne de St-Maur de Metz, d'une part, et Humbert Balland, de Mortagne, et Barbe Noël Thomas, sa femme, d'autre part; les religieuses emportent un champ d'environ 6 jours de terre, au Chevelé, provenant de feu Demenge St-Disier, de Mortagne, suivant lettre d'acquêt du 4 novembre 1663, et un autre champ au lieudit "Moussou"; Humbert Balland et sa femme emportent un champ d'environ 6 jours, finage de Lorme, un autre champ de 3 jours au même finage, un cent de planches et un résal de blé, 1697, 14 septembre. — Nicolas Matz laboureur à Morivillers cède aux religieuses, pour les 222 livres 16 sols 4 deniers que lui doit Dominique Vallence, de Rennegoutte, un exécutoire obtenu contre le dit Vallence en la cour du Parlement de Metz, 1696, 13 octobre; auddos de l'acte, mention ou ce transport a été signifié par l'huissier de la prévôté royale de Bruyères le 27 octobre. — Joseph Remy, de Deyfosse³ vend aux religieuses, pour 500 fr. barrois, tous les immeubles qu'il possède au finage de Mortagne et qui lui viennent de Marc Remy, son grand-père, 1699, 24 octobre. — Marc Mourel, habitant de Mortagne, à cause de Marie Vallence, sa femme, vend à Jean Xallay, forestier en la gruerie du dit lieu, pour 240 fr., la moitié des prés qu'il possède en indivis avec les ayant droits de Joseph Remy, héritiers de Jean Remy, et qui sont situés sur les finages de Mortagne et Autrey, dits au "Prey Pignolet", limités de deux cotés par les terres des religieuses, 1699, 23 décembre. 1 pièce papier. — Echange d'un champ sis à Mortagne, lieudit "sur Moussoux", contre un champ dit "au hau de Beleceit", entre les religieuses du Saint Sacrement et Humbert Balland, demeurant à la Grange de l'Orme dépendant de Mortagne, 1705, 17 janvier. 1 pièce papier.

1580-1705

XXXIX H 5 (Liasse). — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

¹ Hameau de la commune de Corcieux, arrondissement de Saint-Dié, canton de Corcieux.

² Hameau de la commune de Belmont-sur-Buttant, arrondissement de Saint-Dié, canton de Brouvelieures.

³ Hameau de la commune de Etival-Clairefontaine, arrondissement de St-Dié, canton de Raon l'Etape.

Chapelle de la Sainte-Famille, au cimetière de Bruyères.

Nicolas Fabry, de Bruyères, fait don à la chapelle fondée par Henry Moureau, curé de Bruyères, à charge d'y faire dire chaque année deux messes le 14 mars et le 4 avril, d'un pré sis au dit lieu, "au Bucel", 1657, 6 avril. 1 pièce parchemin, débris de sceau. — Pied de terre des héritages donnés par feu Meessire Henry Moureau pour la fondation de la chapelle le 4 février 1655 suivi de l'inventaire des calice et ornements légués par lui dans son testament du 27 février 1659 aux chapelains ses successeurs. Le dit fondateur, premier chapelain et collateur, a laissé par testament le droit de collation à Estienne de la Rue, de Chatel-sur-Moselle, époux de Catherine Moureau, fille de David Moureau son frère, et aux enfants nés de leur union, en ligne directe, les mâles premiers. Ce pied de terre comprend des biens sis à Bruyères, à Deycimont, les biens ayant appartenu à Remy Jean Remy, de Deycimont, et cédés au sieur Moureau par Jean Jacquemin du Boulay le 15 janvier 1642, les cessions de Nicolas Pierrel, de Domfaing en date du 27 septembre 1656, de Nicolas Berquand, demeurant au Tonnel, de Nicolas Michiel, demeurant à la Vacherie, ban de Tendon, les biens venant de Bastien Maldurand, de Deycimont, cédés le 3 octobre 1645, ceux venant de Jean Colin, du dit lieu, Bruyères, 1659, 14 juillet. Copie. — Prise de possession du temporel de la chapelle par Dominique La Court, curé de Grandvillers, 1703, 30 juin. Copie. Ces deux copies sont transcrites dans un cahier de 10 feuillets rédigé par V. Febvrel, tabellion général au duché de Lorraine, résidant à Bruyères, le 25 janvier 1723. — Collation de la chapellenie, vacante par le décès d'Augustin Remy, à Georges Pelletier, prêtre du diocèse de Toul; — permission de posséder la chapelle, donnée par Stanislas, roi de Pologne, 1763, 4-14 mars. 1 pièce papier, 1 pièce parchemin avec son sceau.

1657-1723

Biens du couvent

XXXIX H 6 (Liasse). — 8 cahiers papier.

BULT.

Cahier contenant les acquêts faits par Demenge Gérard, Curien Willaume, Nicolas Linard, habitants de Bult, d'immeubles sis Bult et sur les finages voisins, 1616-1634. 10 feuillets papier. — "Pied de terre appartenant à honneste Demenge Gerard, bourgeois résident à Rambervillers, de toutes les terres, preys, maisons et meix qu'il a tant au finage de Bult qu'ez bans et finages joindans, le tout livré et arpenté en présence dudit Gerard et Nicolas Conus, laboureur demeurant audit Bul, par Mre Dominique Hableinville, escrivain, bourgeois dudit Ramberviller". Les sections de ce terrier sont : la saison du Haut des Montz; la saison du Haut de la Feste; la saison du Permet; les Preys; les Meix, 1633; — copie du même, suivie de la "Declaration des bledz ensemencez a Bul en cette année 1670 par Martin Renaud sur les terres du sieur de Vienville", 1673, 16 octobre. 2 cahier de 8 feuillets. — Autre copie du même pied de terre, suivie de la copie de la mise en gage faite le 1^{er} septembre 1635 par Curien Willaume, laboureur à Bult, et Jacqueline, sa femme, qui ont été ruinés par les guerres, de tous leurs biens à Antoine Guerin et à Jannon, sa femme, moyennant la somme de 1200 fr.; les témoins de cette "gagere" ont été Jean Chrestien, drapier, bourgeois à Rambervillers, et Jean Claude Allias Lallemand, de Vomécourt. 1 cahier de 16 pages. — "Pied de terre des héritages appartenans a Monsieur de Vienville, sieur dudit lieu, Fremifontaine et prevost de Saint-Diey, provenans de Demenge Gerard, vivants bourgeois de Ramberviller, de feu Cuirien Villaume, de Bul, et de Nicolas Lienard vivant dudit lieu, lesquels sont scitués tant au finage dudit Bul qu'ez bans et finages joindans", s.d. 1 cahier de 7 feuillets. — "Pied de terre des héritages provenans de Cuirien Vuillaume, de Bul", suivi du "Pied de terre des héritages qui souloient appartenir a feu Nicolas Lienard, dudit Bul", s.d. 1 pièce papier. — "Pied terrier et declaration des heritages appartenans aux dames religieuses de l'Adoration du St-Sacrement de Ramberviller, tiré du remembrement général fait par le sieur Pierre Bergeot, conseiller du roy au balliage et siege royal d'Espinal, commissaire en cette partie, en vertu de l'arrest du Parlement de Metz le dixieme apvril 1690 et jours suivants, lesquels heritages ont estez vergez et arpantez par Francois Gerardin,

regent a Vomécourt, arpenteur jure; le tout rédigé par escrit suivant leurs aboutz et confrontz par Claude Balland, dudit Vomécourt, greffier commis"; f°1 à 6 v° : Saison de la Haute Voye; f°6 v° à 11 : Saison du Haut des Montz; f°11 à 15 : Saison-du Haut de la Feste; f°15 à 19 : les. Prez; f°19: Jardins; f°19 v° : Chenevieres, Courtilles, Maisons; f°20 : Déclaration des héritages situés sur le finage de Ste-Hélène; f°21 : quittance du sieur Bergeot pour la somme de 67 livres, du 3 janvier 1694. Copie dons un cahier de 21 feuillets. A ce cahier est annexé un "Memoire des terres et preys qui ont esté distribuées aux Reverendes Meres Religieuses de Ramberviller, par Monsieur Bergeot..." ; La saison de la Haute Voye contient 53 jours 6 omées 2 pieds et demi pour la cense de Bult et 10 jours 22 verges 7 pieds pour celle de Vomécourt; la saison du Haut de la Feste de même 41 jours 1 omée 8 pieds et demi et 2 jours 8 omées 18 verges 4 pieds; la saison du Haut des Monts 37 jours 8 omées 1 verge 1 pied et demi 7 jours 13 verges 8 pieds et demi; les prés sont évalués à 26 fauchées 1 omée 8 verges 5 pieds et demi pour la cense de Bult et à 1 fauchée 8 omées 6 verges cour celle de Vomécourt, s.d. (1694) — Autre déclaration des dits héritages faite par Hubert Micard, fermier, 1780. 1 cahier de 19 feuillets.

1616-1780

XXXIX H 7

(Liasse). — 9 pièces papier.

NOSSONCOURT.

Mémoire des acquêts faits par le sieur Dominique Guérin, receveur à Rambervillers, de 1626 à 1631 (fragment déchiré). — "Partage et pied de terre des héritages obvenus au lotz et partages de (Dominique Guerin,) de Nossoncourt, contre (Jean Guerin), son frère, bourgeois à Rambervillers (des successions de) feu Anthoine Guerin, leur (père, et Claudette) Hongnel, leur mère, faitz (en l'année mil six) centz trente deux, le XX^e (mars et signés) des seings accoustumez desdits (Guerin pour y) adjouster foy, s'estantz promis (l'un l'autre la) garantir de leurs portions en cas (de trouble) soubz l'obligation de leurs biens". 1632. 1 pièce déchirée (Les mots entre parenthèses ont été rétablis d'après la pièce qui suit). — Pièce où Claude de Chattel, maître échevin de la terre de Rambervillers, prend fait et cause pour Fleurent Martin, de Mesnil, et Fleurent Colin, de Nossoncourt, dans la poursuite intentée contre eux par Henry Tripellet de Bazien, au sujet d'un champ provenant de feu Dominique Guerin; le dit de Chattel expose qu'il en est en haute possession depuis 1659, qu'il l'a loué au dit Colin qui a employé Fleurent Martin au nettoyage du champ et à l'arrachage de tous les bois qui se trouvaient sur cette terre en friche depuis 1635 jusqu'en 1684, et dénie que le demandeur ait aucun droit sur ce champ, 1687, 4-7 novembre. 1 pièce. — Vente à l'éteinte de 1a chandelle à Claude de Chastel, échevin et franc nappier, demeurant à Rambervillers, d'une maisonnette avec grange en forme de bergerie, présentement ruinée, d'une chenevière et d'un pré dit "le pry des pussins", provenant de la succession de feu Dominique Guerin, 1659, 4 juin. 1 pièce. — "Déclaration des héritages qui sont et appartiennent a sœur Alexis, religieuse au couvent de R. M. prieure et religieuses bénédictines de Rambervillers, scis au lieu, ban et finage de Nossoncourt et joindants, icelle faite et rapportée par Jean Henry, habitant du dit Nossoncourt, 1649, 5 juin; — copie de la même. 2 pièces. — Vente à l'éteinte de la chandelle à Claude de Chastel, échevin et franc nappier, demeurant à Rambervillers, d'une maisonnette avec grange formant bergerie, "presentement ruinée", d'une chenevière et d'un pré dit "le prey des pussins", provenant de la succession de feu Dominique Guerin, 1659, 4 juin. 1 pièce. — Reconnaissance de dette par Jean de Fayel résidant à Nossoncourt envers Louis Triboulot de Menonville, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, vétéran, seigneur de Villers, Rionville, etc., 1694. — Prise de possession par Marie Florent, servante et toutière des religieuses, déléguée par celles-ci à cet effet, du gagnage de Nossoncourt qui leur a été vendu le 2 septembre 1730 par Jean Claude du Houx de Viomesnil, chevalier, seigneur de Fauconcourt, chanoine de St-Dié, 1730, 10 novembre.

XVII^e-XVIII^e

XXXIX H 8

(Liasse). — 39 pièces, 1 cahier papier.

ROMONT, SAINT-HELENE, VOMECOURT.

Jean Raimbault, tanneur, bourgeois à Rambervillers, et Magdelaine, veuve de Demange Serrier, marchand drapier au dit lieu, vendent aux religieuses, pour 2200 fr., un pré sis à Vomécourt dit

"le prey Vannier", 1636, 1^{er} février. 3 copies. — Obligation de 260 fr. donnée par Bernard Renault, habitant de Vomécourt, et Catherine Robert, sa femme, à Dieudonné Prevost, curé du dit lieu, 1666, 19 février. 1 pièce. — Donation par Jean Thiesselin, maître cordonnier et l'un des élus à la police de Rambervillers, aux religieuses, de tous les biens qu'il possède à Vomécourt "pour servir de partie du dotte d'Anne Thiesselin, fille du dit donateur, novice au dit monastère, surnommée sœur Marie Scholastique, 1676, 3 février. 1 pièce. — Etat des cens dus par Jean Thiesselin et Gabriel Grandclaude, s.d., 2 pièces. — Vente par Mengeotte Denis, veuve de Jean Guerin; habitant de Bult, en son nom et en celui de ses enfants mineurs Christophe et Georgine, Anne Guerin, sa fille, âgée de 21 ans, George Guerin, demeurant à Vallois, son beau-frère, à Claude de Chastel, maître échevin en la justice de Rambervillers, pour 640 francs, de prés sis à Vomécourt, s.d. 1 pièce. — Extrait du livre des acquêts faits par Claude de Chastel : mention de deux prés sis à Vomécourt achetés à Christophe Colin, des 5 prés provenant de feu Jean Guerin cités dans la pièce précédente; ces deux acquêts montent à 760 fr. 6 gros, (XVII^e). 2 pièces. — Vente par Claudette Voiry, veuve de Didier Xardel, habitant de Vallois, aux religieuses, pour 25 fr. 8 gros, de 3 champs sis à Bult, 1676, 7 février. 1 pièce. — Traité entre les religieuses et George Colin, demeurant à Rambervillers : moyennant la somme de 300 fr., celui-ci fera retirer les immeubles provenant de la succession de son oncle feu Nicolas Colin, habitant de Vomécourt, vendus aux enchères à la requête de Demenge La Forge, pour les céder aux religieuses au prix de 400 fr. dont l'acompte de 300 fr. sera retranché, 1677, 19 août. 1 pièce. — Copie de la lettre d'enchères, 21 août. 1 pièce. — Vente par le dit George Colin aux religieuses, de divers biens immeubles (maison, champs et prés), situés à Vomécourt, 1677, 25 octobre. 2 copies. — Vente par Bernard Renault, maire de Bult, résidant à Vomécourt, et Catherine Robert, sa femme, aux religieuses, d'immeubles sis au dit lieu, pour 3050 fr. dont 2200 serviront à remplacer la dot de R.M. Catherine Thérèse Bagnerel, prieure, et 800 pour la fondation de lampe en l'église du monastère, devant le St-Sacrement, 1^{er} décembre. 2 copies. — Vente par Jeanne Richier, jeune fille de Bult, résidant à Epinal, aux religieuses, pour 325 fr. 8 gros barrois, de tous les droits qu'elle possède en la succession immobilière de Demenge Guillaume et de Nicole, sa femme, tant à cause du décès de leur héritier Claude Guillaume, son cousin, qu'en vertu de la cession que lui a faite Jennon Thiriat, sa tante, veuve de Jean Claude, 1678, 11 janvier. 1 pièce. — Echange entre les religieuses d'une part, Claude Fenal, élu à la police de Rambervillers, et Nicole Robert, sa femme, d'autre part, d'un pré dit "en fontaine" appartenant aux religieuses et touchant au dit Fenal, contre un pré dit "en Macoprey", 4 juillet. 1 copie. — Déclaration des biens acquis de Bernard Renaud, maire de Vomécourt, 1^{er} décembre. 1 pièce. — Transport par Claude de Chastel, échevin en la terre de Rambervillers, et Barbe Mayart, sa femme, aux religieuses, de deux prés sis à Vomécourt, dits "derriere la ville" et "au Rup", qui avaient été vendus au dit cédant par Christophe Colin le 6 mai 1673, 1683, 2 mai. 1 pièce. — Vente par Jean Thiesselin, maître cordonnier Rambervillers, à Claude Marta, des biens qu'il a repris en vertu d'un retrait lignager après avoir été vendus par les héritiers de feu Jeanne Thiesselin, veuve d'Antoine Mortal, le 22 février 1679, 1685, 23 juin. 1 copie. — Traité passé entre les religieuses et Jean Baptiste, maçon italien, pour abattre la grande muraille de leur maison de Vomécourt, la rebâtir jusqu'à 8 ou 10 pieds de haut à chaux et sable et le reste à terre et sable, y mettre "des pierres traversantes vulgairement dites pourpointes,... estançonner et crepir la grande cheminée de la cuisine", ce travail devant être achevé dans le temps de l'engrangement des foins prochain, 1689, 9 mai. 1 pièce. — Echange de terres entre les religieuses d'une part, et Jean Louis Marchal et Catherine Bagard, sa femme, de Vomécourt, d'autre part, 1690, 20 juin. 1 copie. — Traité passé entre Jacques Rotance, maître maçon italien, et François Colin, laboureur à Bult, tant en son nom qu'en celui des religieuses, concernant la maison de celles-ci à Vomécourt, 1692, 12 avril. 1 pièce. — Pied terrier des héritages appartenant aux religieuses au finage de Ste-Hélène, arpentés par Joseph Vuldechamp, arpenteur juré, demeurant à Sercœur, 1692. 2 pièces. — Extrait de l'arpentement général des terres sises à St-Gorgon à la requête de la dame de Lenoncourt, abbesse de St-Goëry d'Epinal, pour servir de pied de terre aux religieuses bénédictines de Rambervillers, 1692, 23 juin. 2 pièces. — Quittance donnée par le sieur Roucel, avocat à Epinal, dans le procès en instance entre Claude Poirson, curé de Romont, et Anne Poirson, sa sœur, d'une part, et les religieuses d'autre part, pour le bien de ces dernières à Vomécourt, 1702, 20 février. 1 pièce. — Transaction mettant fin ce procès, 1703, 18 juin. (Les religieuses présentes sont : R.M. Marie Victime Frederic, prieure, M. Marie Marguerite de la Conception de Lescal, sous-prieure, M. Marie-Anne de Jésus Lemberg, dépositaire, M. Marie Melthide du St-Sacrement Steus, M. Marie Scolastique Thiesselin, M. Marie-Anne de St-Maur de Metz, M. Marie Magdeleine Thomassin, M. Marie-Anne du St-

Sacrement Tourtier, M. Marie-Thérèse de Chastel, M. Marie des Anges de Chastel, sœur Anne de St-Placide Maurice, s. Marie-Benoiste de la Passion Brem, s. Marie-Gertrude de Jésus Thouvenin). 1 pièce. — Vente par Etienne Richard, bourgeois de Rambervillers, et Jeanne Chevreux, sa femme, aux religieuses d'un pré sis à Vomécourt, dit "le preys la Rosière", dont une moitié appartenait déjà au couvent à cause d'une donation faite par feu Jean Thiesselin, 1705, 2 mai. 1 pièce. — Etat des acquêts faits par feu Nicolas Thiriot dans le finage de Vomécourt de 1592 à 1633 d'après les contrats produits dans le procès avec Claude Poirson, curé de Romont, 1703, 26 août. 1 pièce. — "Extrait de l'arpentage du ban et finage de Romont fait par le sieur Joseph de Bevillé, esquier, conseiller au baillage de Nancy, commissaire en cette part, contenant les terres, preys et cheneviers adjudés et distribués aux dames religieuses de l'Adoration perpétuelle du très Saint Sacrement a Rambervillers", XVIII^e siècle. 1 cahier de 21 feuillets. — Toisé des maisons appartenant aux religieuses à Vomécourt. Au dos de cette pièce, Perrin, curé de Vomécourt, notifie aux religieuses qu'elles doivent aux maçons qui ont fait les murailles 1180 fr. d'une sorte et 245 d'une autre pour les pierres de taille; — arpentage des terres de Vomécourt; — mémoire des frais du procureur du couvent dans les procès avec les meuniers de Rosières, les habitants de Moyemont, s.d. (XVIII^e s.).

1592-1730

XXXIX H 9

(Liasse). — 21 pièces papier.

Pièces diverses concernant le droit de relevage dû par les religieuses pour leur gagnage de Vomécourt acquis du sieur Renault le 1^{er} décembre 1677.

1673-1777

XXXIX H 10

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

Autres communautés.

"Etat des héritages qui appartiennent aux chanoines réguliers de l'abbaye d'Autrey sur le finage de Rambervillers", s.d. (XVIII^e). 1 pièce papier. — Constitution de rente par Joseph Gaudel, maître menuisier demeurant à Remiremont, et par Anne Hilaire, sa femme, en faveur de la Société des dames de la Charité établie à Remiremont, 1714-1715. 2 pièces parchemin.

XVIII^e siècle